

**Motion de la commission du logement: «L'eau a un coût».**

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 23 mars 2011, dans le rapport M-304 A)

*MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de donner une information détaillée et régulière aux locataires de la Gérance immobilière municipale sur la consommation d'eau effective dans leur immeuble, sur les économies potentielles et les coûts pour la Ville de Genève;
- d'établir, dans la mesure du possible, des relevés séparés aux forts utilisateurs d'eau, particulièrement ceux au bénéfice de baux commerciaux, et de leur facturer le coût de la consommation.